

## Renseignements et inscription CESU 67

10 rue Hannah ARENDT  
67200 Strasbourg  
[cesu67@chru-strasbourg.fr](mailto:cesu67@chru-strasbourg.fr)  
☎ : 03 69 55 31 10  
☎ : 03 69 55 32 21

## Personnes en situation de handicap

Locaux accessibles aux PSH  
Contact référent handicap :  
[Mission.handicap@chru-strasbourg.fr](mailto:Mission.handicap@chru-strasbourg.fr)

**DATADOCK : DD 0007359**  
**Organisme formation : HUS**  
**Enregistré : 4267P003067**

**Durée de la formation :**  
1 journée soit 7 heures

**Horaires :** 9h 17h

**Dates :**

26 novembre

**Date limite d'inscription :**  
1 mois avant le début de la formation

**Coût de la formation :**

Tarif individuel : **200 €**

Possibilité de restauration sur place  
Une convention sera établie avec les Hôpitaux Universitaires de Strasbourg

8 à 12 personnes par groupe



Nouvelle formation



Nouvelle formation

## Objectifs pédagogiques

- Connaître les principes de triage et de prise en charge des victimes par armes de guerre et des blessés graves en pré-hospitalier et en intra-hospitalier
- Identifier les différentes phases du « damage control » dans le parcours de soin du blessé (pré-hospitalier, intra-hospitalier, chirurgical)
- Maîtriser les indications et les techniques de « damage control » en fonction de la spécialité de chaque intervenant
- Connaître les contraintes sécuritaires liées à ce type de situation et leurs conséquences sur l'organisation des secours et des soins
- Savoir assurer la traçabilité des patients (SINUS /SIVIC) et connaître les principes d'identité-vigilance
- Connaître les organisations spécifiques des plateaux techniques d'accueil (urgence, bloc opératoire, imagerie, biologie médicale, salle de soins post-interventionnel, réanimation, etc.)
- Connaître les principes de l'information des proches des victimes et de de l'annonce des décès
- Identifier les troubles psychiques post-traumatiques chez les blessés et parmi les personnels et professionnels de santé intervenants

*Conformément à l'arrêté du 1er juillet 2019 modifiant l'arrêté du 30 décembre 2014 relatif à l'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence*

## Personnels concernés

Personnels et professionnels de santé du SAMU-SMUR, des blocs opératoires, des SSPI, des SU, des réanimations

## Prérequis

Etre titulaire de l'AFGSU 1 ou 2 ou du recyclage datant de moins de 4 ans

## Contenu de la formation

Adapté aux besoins des participants et à leur exercice professionnel

## Méthodes et moyens pédagogiques

Méthodes de pédagogie active permettant l'expression de l'apprenant et la construction du savoir théorique et pratique :

- Etudes de cas
- Analyses de situations professionnelles
- Mises en situations simulées et ateliers pratiques

## Evaluation des acquis

Evaluation formative au cours d'activités réflexives tout au long de la formation, quiz, guide d'aide à la progression

## Evaluation de l'action

Evaluation à chaud de la qualité de la formation par les apprenants par un questionnaire d'évaluation de niveau 1 et 2 sur l'échelle de KIRCKPATRICK

## Intervenants

Formateurs CESU spécialisés dans l'urgence et la pédagogie et experts du contenu

## Coordinatrices

Mme Emmanuelle DEUTSCH et Mme Isabelle BORRACCIA